

Une taxation des plus riches peut-elle favoriser la reprise ?

LA VÉRIFICATION - Le patron de la CFDT, Laurent Berger, a proposé une «taxe exceptionnelle sur les plus riches». Est-ce une bonne idée ?

Par Wladimir Garcin-Berson

Publié hier à 17:00,

Mis à jour il y a 2 heures



Sur le principe, l'idée est loin d'être nouvelle : mettre les plus riches à contribution est un grand classique, après chaque crise. *LUDOVIC MARIN / AFP*

LA QUESTION - Faut-il mettre les plus fortunés à contribution pour payer la facture de la crise ? Depuis quelques mois, l'hypothèse revient dans de nombreux pays. Pour supporter le poids de la crise sanitaire et limiter ses conséquences économiques, les États ont mis en branle d'importants plans de secours, menant à une hausse massive des dépenses publiques et de la dette. Celle-ci pourra être résorbée en partie grâce à une hausse de la fiscalité pesant sur les plus hauts revenus, avancent certains.

En France, l'idée a été avancée par le patron de la CFDT. Dans un entretien aux Échos, lundi, Laurent Berger suggérait, à défaut d'une «réforme fiscale pourtant nécessaire [...] une taxe exceptionnelle sur les plus riches». Mardi, le syndicaliste a de nouveau poussé pour alourdir la fiscalité pesant sur ces ménages ayant «profité de cette période, notamment pour augmenter leurs revenus». «Les faire contribuer davantage me paraît absolument indispensable, y compris en termes de sens démocratique, d'effort partagé», a-t-il lancé. «Dans un certain nombre de très hauts revenus, les derniers déciles [...] ont profité de cette crise pour s'enrichir encore un peu plus. Ça ne serait pas anormal de le redistribuer».

Cette orientation permettrait d'accroître les recettes de l'État et enverrait un message politique fort : celui de la «solidarité», a plaidé Laurent Berger face à Jean Castex, lundi. Mais l'occupant de Matignon n'a pas semblé séduit : «ce n'est pas la politique menée depuis 2017. Mais je le dis : on n'est plus en 2017», a mis en garde le patron de l'organisation syndicale. «Une vraie taxe sur les plus hauts revenus, ça aurait du sens, ça donnerait la démonstration à des Français, qui, objectivement, en savent [...] que l'effort est partagé. Aujourd'hui, attention à ce que ce sentiment d'une sécession des plus aisés, des plus riches, ne s'ancre pas dans notre société, avec beaucoup de ressentiment, et ils n'auraient pas forcément tort, les gens». L'homme fort de la CFDT n'est pas rentré dans les détails. Mais que peut-on en penser ?

À VOIR AUSSI - Laurent Berger plaide pour «une vraie taxe sur les hauts revenus» pour un «effort partagé»

VÉRIFICATIONS. Sur le principe d'abord, l'idée est loin d'être nouvelle : mettre les plus riches à contribution est un grand classique, après chaque crise, qu'il s'agisse de celle de 2008-2009 ou de l'après-guerre.

Sur la forme, les propos du représentant syndical heurtent. «Parler de personnes ayant profité de la crise me paraît maladroit. On a l'impression qu'il y aurait des profiteurs de guerre», critique l'économiste et patron de Cercle de l'épargne, Philippe Crevel. «Qui constitue ces profiteurs ? On parle des riches, donc toute personne riche aurait profité de la situation ?», s'étonne-t-il, dénonçant cette «manière de pointer du doigt une catégorie de la population française», qu'il juge «assez malsaine».

«Il n'y a pas de définition officielle encadrant ces très hauts revenus, c'est l'un des gros enjeux» du sujet, commente l'ancien magistrat de la Cour des comptes et fondateur du site Fipeco, François Ecalle. Où placer la barre, en effet ? Qui sont les «riches» ?

Le postulat d'un enrichissement durant la crise est aussi contesté. *«Je ne suis pas sûr que les 10% ou 20% les plus riches se soient vraiment enrichis»*, relève Philippe Crevel : *«je ne vois pas pourquoi les salaires auraient explosé pour eux, et, sur les revenus financiers, la Bourse a compensé ses pertes l'année dernière, mais les dividendes ont baissé ou ont été gelés l'an dernier. Je ne vois pas sur quel fondement on peut dire que certains se sont enrichis»*, constate-t-il.

«C'est une erreur de dire que ces gens se sont enrichis», analyse François Ecalle. Durant la crise, certaines activités et entreprises ont bien fonctionné et la valeur des actions et de l'immobilier a augmenté, mais *«ce n'est pas lié à la crise : c'est le résultat de la politique monétaire menée par la BCE depuis 10 ans»*, nuance l'expert. Les taux bas ont poussé des individus à se reporter sur des actifs plus risqués pour gagner de l'argent : c'est une tendance de long terme, pas un élément conjoncturel datant de 2020, et certainement pas *«parce que des gens s'enrichissent sur le malheur des autres»*, balaie Ecalle.

Une hausse de l'épargne constatée

D'après les premières remontées, durant la crise, les ménages fortunés ont certes mis plus d'argent de côté. Dans une note parue fin janvier, le Conseil d'analyse économique observait que les ménages fortunés, plus concernés par l'arrêt des spectacles, voyages et restaurants, avaient fortement limité leurs dépenses. *«Les plus aisés notamment, même s'ils ont souffert de la baisse des cours boursiers au début de la crise, ont eu tendance à épargner de façon plus importante qu'en temps normal, du fait de la très forte chute de leur consommation»*, lit-on.

Mais cette épargne ne doit pas être vue négativement, note Philippe Crevel : *«l'épargne n'est pas inutile»*, et elle servira à la relance. Citant l'Insee, François Ecalle souligne que la situation est complexe : les 25% les plus riches ont mis de côté 10.000 euros en moyenne, contre 218 euros seulement pour les 25% les moins riches. Mais, en pourcentage, le rapport s'inverse : la hausse atteint 30% pour les moins fortunés contre seulement 7% pour le quartile le plus élevé. *«En réalité, au vu de l'étude, les inégalités de patrimoine ont même baissé»* durant la crise, relève l'expert.

Sur le graphique de gauche, évolution du patrimoine en 2020, en % ; sur le graphique de droite, évolution en euros.
Capture d'écran du rapport de l'Insee

Les effets d'une hausse de la fiscalité sont contestables

Quels effets aurait une «*taxe exceptionnelle*» ? Au Royaume-Uni, les résultats d'un rapport sur le sujet sont mitigés. Par le passé, la hausse de la fiscalité, entre 2010 et 2014, avait «*plombé la croissance, entraînant une hausse du chômage et de la pauvreté*», constate Philippe Crevel. En général, «*beaucoup d'économistes disent que dans la zone euro, les mesures de redressement des finances publiques prises entre 2012 et 2014 ont été trop rapides et ont cassé la reprise*», renchérit François Ecalte. Sans être si négatif, l'ancien magistrat concède que la hausse des prélèvements a «*contribué à ralentir l'activité*», à l'époque.

En outre, une contribution exceptionnelle sur les hauts revenus «*existe déjà*» en France, rappelle l'expert : elle s'ajoute à l'impôt sur le revenu et s'échelonne entre 3% et 4% pour les foyers ayant un revenu fiscal de référence supérieur à 250.000 euros ou 500.000 euros. Instaurée en 2012, elle devait rester en vigueur jusqu'à ce que le déficit public soit «*nul*», vers 2015 : neuf ans plus tard, elle est toujours là... «*et elle est partie pour durer*», note-t-il.

La nécessaire stabilité fiscale

Soucieux de ne pas répéter les erreurs du passé, Bercy le martèle : pas de hausse de la fiscalité pesant sur les ménages tant que l'équipe actuelle est aux manettes, a maintes fois répété le ministre de l'Économie, Bruno Le Maire. La dette sera remboursée non par une hausse de l'impôt mais par la croissance, la maîtrise des dépenses et des «*réformes structurelles*». Or, pour que l'activité reparte à toute vitesse, en 2021 et en 2022, il faudra que tous les ménages puisent dans leur épargne. Ce qui nécessite... de la confiance.

La Banque de France insiste sur ce point : la stabilité fiscale est essentielle pour restaurer la confiance des consommateurs et les inciter à dépenser leurs économies accumulées durant la crise, qu'il s'agisse de la classe moyenne ou des revenus plus élevés. «*La priorité est plutôt de restaurer la confiance*», déclare-t-on, sans quoi l'épargne continuera à s'envoler : une hausse de la fiscalité, même temporaire et sur une portion congrue de la population, risque d'avoir des effets pervers, inquiétant les autres ménages, qui verront arriver leur tour de passer à la casserole et mettront encore plus d'argent de côté en prévision de ce moment.

La Banque de France «*a raison*», salue François Ecalle : «*ce n'est pas la peine de parler de hausse d'impôts maintenant, sous peine de voir l'épargne de précaution gonfler*». Une hausse pour les plus aisés interviendra peut-être, suivant les résultats des élections de 2022, mais le sujet est essentiellement politique : «*d'un point de vue budgétaire, ce serait des montants faibles. Ce serait surtout un signal permettant de dire qu'on taxe les gens qui se seraient enrichis durant la crise*».

Pour l'heure, une hausse entraînerait un «*phénomène anxiogène, qui renforce l'épargne, on se préparerait à diminuer ses dépenses*», abonde Philippe Crevel, pour qui cette stratégie serait «*extrêmement contre-productive*». L'économie française a, aujourd'hui, besoin de l'inverse : des dépenses, de la consommation, en particulier lorsque les restrictions sanitaires seront levées et que les activités frappées de plein fouet, comme le tourisme, la restauration, les spectacles ou la culture, pourront reprendre.